



Paris, le 17 janvier 2020

M. Jean-Baptiste DJEBARRI

Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la
Transition écologique, chargé des transports
246, Boulevard saint Germain
75700 Paris

N. réf. : MD/JH 20 003

Objet : Salariés Aigle Azur et XL Airways

Monsieur le Ministre,

Le 17 Janvier 2020, nous avons pris connaissance par voie de presse de la redistribution des droits de trafic entre la France et l'Algérie sur l'aéroport d'Orly laissés vacants suite à la liquidation judiciaire de la compagnie Aigle Azur en septembre 2019.

COHOR, organisme en charge du processus de distribution des créneaux aéroportuaires avait, dans un premier temps, sur les 12 335 créneaux horaires disponibles, dispatché 5 110 créneaux au titre des nouveaux entrants sur l'aéroport d'Orly et 4 758 créneaux au titre des compagnies déjà implantées. L'Etat a, quant à lui, préempté 20% de ces slots dans le cadre des lignes sous obligation de service public.

4 millions de passagers transitent entre la France et l'Algérie chaque année sur un marché lucratif. Les droits de trafics accordés par l'Etat sont une manne économique non-négligeable pour les compagnies concernées. Sur les onze compagnies ayant formulé une demande pour la reprise de ces droits, quatre compagnies ont finalement été désignées par la DGAC. Air France et Transavia se sont vues attribuées une majorité des sièges au départ de Paris, Marseille, Lyon, Nice et Toulouse. La compagnie ASL Airlines a récupéré des sièges depuis Paris, Lille et Lyon. Enfin, la compagnie aérienne low-cost Volotea pourra exploiter des lignes depuis Bordeaux, Lyon et Marseille.

Depuis le mois de septembre 2019 notre Fédération n'a eu de cesse de vous alerter sur le devenir des 1 200 salariés, aujourd'hui au chômage, de la compagnie Aigle Azur. Nous vous avons d'ailleurs rencontré plusieurs fois sur ce sujet. Vous vous étiez engagé à agir pour la reprise des salariés par les compagnies qui récupéreraient les droits de trafic d'Aigle Azur. Action indispensable au regard de la situation globale dans le secteur suite à la faillite d'une deuxième compagnie aérienne et au licenciement des 600 salariés d'XL Airways.

Aujourd'hui, Air France est la seule compagnie qui a ouvert des sélections spécifiques pour les Personnel Navigants Commerciaux d'Aigle Azur et d'XL Airways et notre organisation agit pleinement dans ce cadre.

Par contre, il est inconcevable de laisser de côté les personnels au sol de ces compagnies.

Notre Fédération demande au gouvernement des actions rapides en faveur de ces salariés et l'ouverture de processus de recrutement pour le personnel au sol des compagnies Aigle Azur mais aussi d'XL Airways. Air France, Transavia, ASL Airlines ainsi que la compagnie Volotea doivent reprendre ces salariés au chômage !

Disponibles pour nous entretenir de ces sujets.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Michaël DELLIS

Secrétaire fédéral

Jean HEDOU

Secrétaire général